

# FOS 04 – REGLEMENTATION DT-DICT : CONTENTIEUX LIES AUX DOMMAGES RESEAUX

## » Les objectifs du stage

- ✓ Décrypter les textes réglementaires et les dernières évolutions
- ✓ Comprendre les obligations induites par la réglementation
- ✓ Appréhender les responsabilités des différentes parties prenantes
- ✓ Gérer les litiges et les contentieux sur les réseaux

## » Le programme détaillé

- ✓ **Les principaux points de repère de la réglementation DT- DICT**
- ✓ **Les trois grands types de chantiers (au sens de la règle) et les procédures associées**
  - Les travaux importants nécessitant conception puis préparation
  - Les travaux unitaires de faible emprise et de faible durée
  - Les travaux nécessaires à la sécurité, continuité du service public, sauvegarde des personnes et des biens
- ✓ **Les responsabilités des trois acteurs du décret:**
  - Les responsabilités de l'exploitant de réseaux**
    - L'enregistrement sur le guichet unique
    - Les modalités de réponses aux DT et DICT
    - La classe de précisions des plans et conséquences
  - Les responsabilités pour les maitres d'ouvrage**
    - La DT
    - Les investigations complémentaires et Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
    - L'encadrement des clauses techniques et financières
    - Les règles de marquage piquetage
  - Le rôle de l'exécutant de travaux**
    - La DICT et lettres de rappels
    - Les travaux urgents
    - L'application du guide technique
    - Les documents obligatoires sur le chantier pendant toute sa durée et conséquences d'un manquement en cas de contrôle par la DREAL
- ✓ **Les arrêts de chantiers et les cas de dommages sur les réseaux:**
  - Les arrêts de chantiers: cas d'arrêts de chantiers, quelles responsabilités pour l'entreprise, droit de retrait et constat contradictoire
  - Les dommages sur les réseaux: responsabilités des différents acteurs, vérifications à effectuer, recours possibles, formulaire de constat de dommage
  - La méthodologie de gestion de sinistre
  - L'étude de cas concrets de recouvrement des casses sur les réseaux

### PUBLIC VISÉ

*Personnel en charge des litiges et contentieux liés aux dommages sur les réseaux*

### PRÉREQUIS

*Compréhension orale et écrite de la langue française*

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUE & D'ENCADREMENT

*Exposés*

*Questions / Réponses*

*Formateur : prestataire de Sogelink, habilité AIPR Niveau Concepteur et expert de la réglementation anti endommagement des réseaux.*

### SUIVI DE L'ACTION

*Feuille de présence par demi journée*

*Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires*

### VALIDATION

*Attestation de fin de formation*

### DURÉE & HORAIRES

*1 jour soit 7 heures de 9h à 17h*

### CONDITIONS

*12 personnes maximum par session  
Réalisation en intra uniquement*